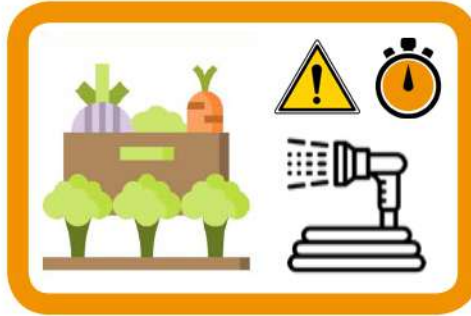


Mesures de restrictions à respecter

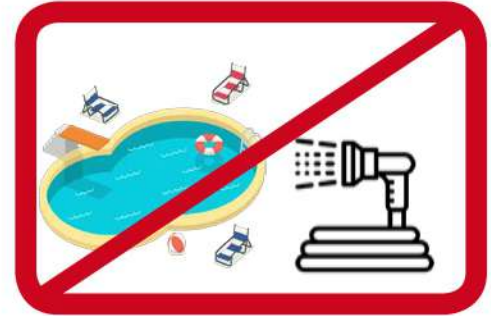
Niveau alerte



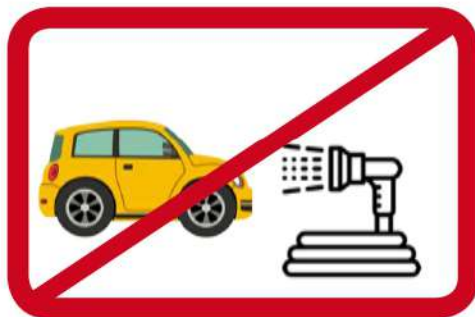
Interdiction d'arroser les pelouses, les massifs fleuris et les arbres et arbustes de moins d'un an en pleine terre entre 11h et 18h



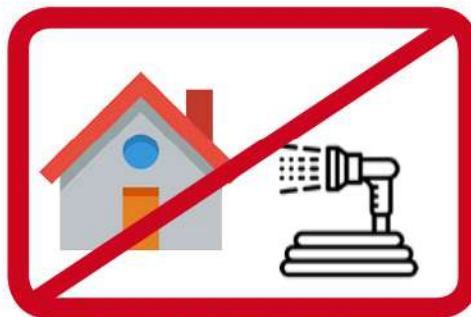
Interdiction d'arroser les jardins potagers entre 11h et 18h



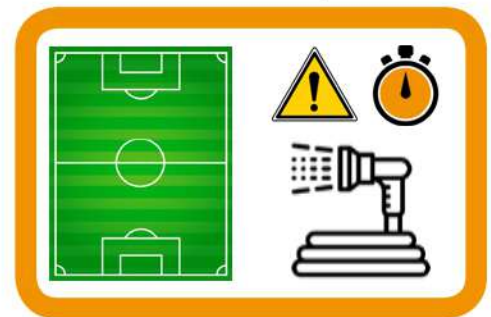
Interdiction de remplir et de vidanger les plans d'eau de remplir les piscines privées (de plus d'1 m²) sauf lorsque ce remplissage est lié à la sécurité de l'ouvrage ou des utilisateurs (remise à niveau sous condition de la présence d'une bâche) ou sauf lors de la mise en service pour réception de travaux (si les travaux ont débuté avant les 1^{ères} restrictions).



Interdiction de laver les véhicules en dehors des stations professionnelles de lavage équipées d'un système de recyclage ou d'un lavage à haute pression, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire, technique et les organismes liés à la sécurité.



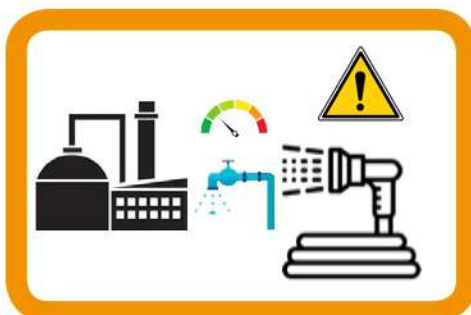
Interdiction de nettoyer les façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnelle.



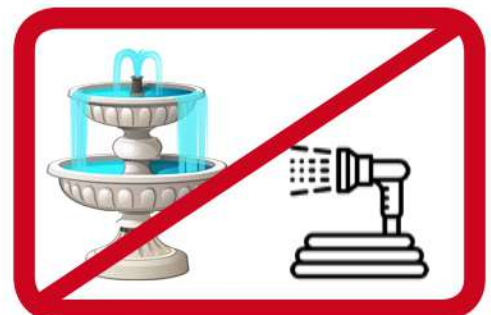
Interdiction d'arroser les terrains de sport, les stades, les établissements équestres, entre 11 h et 18 h les golfs entre 8h et 20 h (l'arrosage est réduit au maximum)



Restriction de l'irrigation agricole consultez l'arrêté sur www.oise.gouv.fr



Réduction de la consommation industrielle à l'arrêté cadre sécheresse départemental et aux arrêtés préfectoraux d'autorisation en vigueur www.oise.gouv.fr



Interdiction d'alimentation des fontaines publiques d'ornement en circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible.



Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages et la cartographie des niveaux par bassin sur le site internet des services de l'État dans l'Oise.

